

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 31 MAI 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Anne BARBET, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Marie GINIEIS, Mme Nathalie REGUEIRO, M. Nicolas MALEIG,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET.

Délégations de vote :

M. Jean-Pierre DOMEQ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
M. Yves TOURAINE donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à M. Jean-Michel BRUGIDOU,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Fabien REICHERT donne pouvoir à Mme Dolorès CABELLO,
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jeanne LARAN,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Jany N'HAUX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

❧❧❧

10 - REFECTION TRANCHEES RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de réfection du revêtement de la rue Jéliote engagés par la DIRA (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique), il convient de procéder, dans le même temps, au renforcement des tranchées du réseau d'eau potable et à la remise à la côte des bouches à clefs.

Afin d'optimiser le coût des travaux et notamment en ne réalisant qu'une seule tranchée, il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux aux services de l'Etat.

Une convention entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la DIRA viendra préciser la part à reverser pour les travaux incombant à notre Commune qui sont arrêtés à 68 067,08 € HT.

.../...

Les crédits sont inscrits au budget primitif de la régie de l'eau potable (opération 125).

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'exécution et le remboursement des frais engagés à la DIRA.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 31 mai 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 05/ 06/ 2012

Bernard UTHURRY